

Mise en ligne : 18 septembre 2016.
Dernière modification : 16 mai 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES AGRUMES, FRUITS ET LÉGUMES DE LA MITIDJA

Création : 1922.

Coopérative agricole de la Mitidja
(*L'Écho d'Alger*, 20 octobre 1922)

Les membres du conseil d'administration de la Société coopérative agricole des agrumes de la Mitidia ont l'honneur d'informer les propriétaires d'agrumes qu'il leur est possible d'adhérer à la coopérative jusqu'au 31 octobre 1922.

Font partie de la coopérative : MM. Averseng Gaston, à El-Affroun, président ; Germain Jean, 1, rue Lacépède, à Alger, vice-président ; Raphaël François, à El-Affroun, trésorier ; Alla René, à El-Affroun, secrétaire ; Vivier T. Baptiste, à Oued-el-Alleug, assesseur ; Caruana Joseph, à Boufarik, assesseur ; Bousbascher Alphonse, à Boufarik, assesseur ; Guiraud Marcel, à Boufarik, directeur commercial.

Membres : MM. Brissonnet Albert¹, 23, boulevard Carnot, Alger ; Société agricole algérienne, 28, rue Constantine, Alger ; Pech André, à Beni-Méred ; Pons François, à Chebli ; Mariano Victor, à Boufarik ; Froger A., 19, boulevard Carnot, à Alger ; Lamy, au Corso (Alger) ; Narbonne J., à Hussein-Dey ; Drivon frères, à Boufarik ; Bernardi frères à Blida ; Amat, à Bourkika ; Telfour, à Boufarik.

CONFITURERIE

Société des agriculteurs d'Algérie
VISITE DE LA CONFITURERIE DE LA COOPÉRATIVE DES AGRUMES A BOUFARIK
(*L'Écho d'Alger*, 11 avril 1925)

Ainsi qu'il en avait été décidé, la Société des agriculteurs d'Algérie s'est rendue en excursion à Boufarik, lundi dernier, 6 avril. De nombreux sociétaires, au groupe desquels plusieurs dames s'étaient jointes, avaient répondu à l'appel du président, et c'est sous la conduite du sympathique M. Froger, qui les attendait à leur arrivée, qu'ils se rendirent à la confiserie de la Coopérative des agrumes où M. Guiraud, son actif directeur, les y reçut de la façon la plus aimable.

Assisté de M. Bousbacher, M. Guiraud tint à faire lui-même les honneurs de la

¹ Albert Brissonnet : petit-fils de Paulin Brissonnet, négociant en céréales à Alger, fondateur du Syndicat commercial.

Fils d'Edgard Brissonnet, assureur, administrateur de sociétés.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Edgard-Brissonnet.pdf

Neveu d'Hélène Brissonnet (Mme Jules Borgeaud).

Marié à Yvonne Sintès, fille d'un dentiste d'Alger. Propriétaire à Béni-Méred et, en association avec son beau-frère, Alfred Reuteman, à Oued-el-Alleug.

« maison ».

Après une dégustation des produits fabriqués : confitures diverses ; jus concentrés d'oranges, de mandarines et de citrons ; fruits confits et glacés, — que tous furent unanimes à déclarer parfaits, — ce fut la visite détaillée de l'installation et des appareils qui la composent. Cette installation, toute moderne, permet, avec un personnel très restreint, de traiter journellement une grande quantité de fruits.

Les confitures sont cuites à la vapeur ; les fruits sont confits dans un délai de 36 heures, au moyen d'une batterie d'autoclaves placés et chauffés au bain-marie dans un bac de proportions respectables.

La Coopérative des agrumes de la Mitidja ne borne pas son activité à la seule fabrication des confitures et des fruits glacés ; elle prépare également des purées concentrées de tomates, ainsi que des conserves d'artichauts, et elle espère pouvoir étendre cette dernière fabrication aux asperges et à d'autres légumes.

Cette visite, complétée par celle de la cave coopérative, a permis aux excursionnistes de se rendre compte, une fois de plus, du rôle important que la coopération est désormais appelée à tenir en agriculture et de constater les résultats heureux qu'une direction habile et experte peut en obtenir pour le plus grand profit de tous : producteurs et consommateurs.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES AGRUMES, FRUITS ET LÉGUMES DE LA
MITIDJA

S.A. au capital de 0,292 MF,
divisé en 2.926 parts.

Siège social : El-Affroun.

Siège commercial à Boufarik

Registre du commerce : Alger, n° 15.809

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 699)

Conseil d'administration

composé de 9 membres français, nommés p. 3 ans, propriétaires de 2 actions.

AVERSENG (Gaston), à El-Affroun (Algérie) ; pdt ;

GERMAIN (Jean), 55, r. d'Isly, Alger ; v.-pdt ;

DEBAYE, Domaine d'Abziza, à Beni-Mered ; adm. délégué ;

BRISSONNET (Albert), à Beni-Mered ; secrétaire ;

NOUVION (Georges), 39, r. Michelet, Alger ;

BOUSBACHER (Alphonse), à Boufarik ;

FROGER, à Boufarik ;

PAULIAN, à Boufarik ;

GUIRAUD (Marcel), à Boufarik.

Commissaires aux comptes

MARCILLE (René), à Carthage ;

CHARMETANT (Jean)², Le Mornag (Tunisie).

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; la somme nécessaire p. payer, à titre de premier dividende, l'intérêt au taux fixé par le conseil. Le solde est réparti entre les actionnaires. L'assemblée pourra toujours décider tt report total ou partiel des bénéf. à

² Jean Charmetant (1880-1959) : 2^e des 12 enfants de Claude Charmetant, soyeux lyonnais, propriétaire du Domaine du Mornag et autres en Tunisie. Administrateur des Fermes françaises de Tunisie, commissaire aux comptes de la Rurale tunisienne, de la Société de Djimla, de l'Omnium immobilier tunisien et de la Société de colonisation de l'Oued-Ramel.

un exercice considéré comme non disponible.

BIBLIOGRAPHIE

Revue agricole de l'Afrique du Nord
(*L'Écho d'Alger*, 21 novembre 1927)

Sommaire du n° 433, 18 nov. 1927.

Brissonnet : Coopératives des agrumes de la Mitidja (rapport du conseil d'adm. à l'AG du 24 oct. 1927).

Visite de M. Ricard
aux coopératives de Boufarik
(*L'Écho d'Alger*, 21 décembre 1928)

Profitant de son passage à Alger, M. J.-H. Ricard, ancien ministre de l'agriculture, président du conseil d'administration de la Société des voyages et hôtels nord-africains, qui vient d'effectuer une grande randonnée en Afrique du Nord, a tenu à visiter l'œuvre de mutualité créée à Boufarik.

M. Ricard débuta dans ses visites par le cours complémentaire professionnel (école d'apprentissage). Il admira le travail fait par les jeunes élèves sous la direction de leur maître, M. Colonna, auquel il ne cacha point sa satisfaction.

Après s'être rendu à la cave coopérative, où M. Alla, président, lui fit remarquer le perfectionnement d'une cave modèle. M. Ricard fut conduit à l'usine des sous-produits, où M. Nemoz, directeur, lui démontra le fonctionnement d'appareils modernes, pour aller ensuite à la confiserie, où le directeur, M. Baron, donna à M. Ricard des explications qui retinrent son attention. Il lui fut offert une belle corbeille enrubannée contenant les excellents fruits confits qui sont faits dans l'usine.

Il visita ensuite la coopérative des agrumes où de nombreuses ouvrières étaient occupées à emballer les jolis fruits d'or. MM. Averseng, Mathieu et Brissonnet lui fournirent toutes explications intéressantes.

.....

M. J.-M. GUASTAVINO
REND VISITE AUX ASSOCIATIONS AGRICOLES DE BOUFARIK
(*L'Écho d'Alger*, 16 octobre 1933)

Mercredi, l'actif député de la 3^e circonscription a été reçu par les associations agricoles de Boufarik.

Réunion réconfortante où furent examinés, dans une atmosphère cordiale et confiante, les différents problèmes de l'heure présente.

A 8 h. 30, M. J.-M. Guastavino était l'hôte de la Coopérative des agrumes.

Sous la conduite de MM. Paulian, directeur général des domaines Chiris, de M. Brissonnet et des membres du conseil d'administration, il visita, tout d'abord, l'admirable installation mécanique de cette œuvre de solidarité agricole. On sait que cette coopérative, grâce aux améliorations d'un modeste constructeur du pays, M. Linarès, a réalisé une installation moderne permettant le lavage, la stérilisation et le calibrage des agrumes.

Une conférence permit à M. Paulhian de faire ressortir les doléances des producteurs et de souligner la crise grave que subissent les agrumes. M. Mathieu, le distingué président du Groupe du Syndicat commercial des producteurs de fruits et légumes, qui avait tenu à assister à cette réunion importante, malgré son état de santé, met, à son tour, en lumière certains points relatifs à la concurrence étrangère et aux transports maritimes et terrestres.

M. J.-M. Guastavino prend alors la parole pour indiquer qu'il est parfaitement au courant des entraves apportées à la production des agrumes algériennes et qui sont le fait de concurrents étrangers, en accord avec certains organismes métropolitains. Alors que des encouragements devraient se manifester pour aiguiller l'activité agricole algérienne vers l'arboriculture, surtout en raison des restrictions imposées à la culture de la vigne, nous assistons à toute une série de mesures propres à juguler les exportations algériennes. Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est l'intervention dans cette campagne de certains nationaux omnubilés par les profits immédiats et qui ne se rendent pas compte du préjudice grave causé à notre balance commerciale par la concurrence étrangère.

D'après le député de la 3^e circonscription, l'une des causes du malaise provient des différences de volume entre la production algérienne et la production étrangère. Il ne croit pas que des mesures de contingentement puissent être obtenues pour améliorer la situation, mais que la culture des agrumes peut être efficacement sauvegardée par le relèvement des droits d'importation sur les importations étrangères.

Qu'enfin, la mesure de protection idéale réside dans une caisse de compensation qui fait l'objet d'un projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre et qu'il s'est fait un devoir d'appuyer aux côtés de son collègue Serda. Il cite, à cet égard, les résultats probants de la Caisse de compensation qui protège la production bananière française.

En terminant, M. J.-M. Guastavino rend compte de ses efforts à la Commission de la marine marchande pour obtenir l'amélioration du régime des transports maritimes.

.....

Les ingénieurs agricoles visitent la Coopérative des agrumes de la Mitidja
(*L'Écho d'Alger*, 11 février 1934)

Le groupement amical des ingénieurs agricoles (écoles nationales d'agriculture) du département d'Alger est bien vivant. Ses membres ont, en effet, décidé de ne pas se contenter des conférences scientifiques qui sont faites par plusieurs d'entre eux mensuellement, mais de parfaire leurs connaissances techniques par des visites d'étude là où les progrès leurs sont signalés.

C'est ainsi qu'hier après-midi, ils visitèrent, très nombreux, la Coopérative agricole des agrumes, fruits et légumes de la Mitidja à Boufarik.

Ayant à leur tête leur dévoué, président M. Saliba, ils furent reçus à leur descente d'autocar par MM. Paulian, ingénieur agricole, vice-président ; Brissonnet, administrateur délégué, et Weber, directeur de la coopérative, et la visite, commença aussitôt.

La Coopérative des agrumes de Boufarik, située près de la gare, groupe actuellement une cinquantaine d'adhérents représentant plus de 1.000 hectares d'arbres fruitiers, est, à cette époque, pleine d'activité et nous avons pu admirer la préparation, le triage, l'emballage des produits de nos beaux jardins de la Mitidja. Les progrès mécaniques réalisés par les dirigeants de cette société en font une usine moderne qui n'a plus rien à envier à celles d'Espagne.

Créée en 1922, ce n'est pas sans difficultés qu'elle a pu arriver à ce stade qui la place au premier rang des usines du genre. Aussi devons-nous féliciter ceux qui président à ses destinées et qui ne se sont pas laissés décourager par les mauvaises années. Ce sont

MM. Averseng, président ; Paulian et A. Bousbacher, vice-présidents ; Brissonnet, administrateur délégué. Nous ne saurions oublier l'actif directeur, M. Weber, qui, par son impulsion, a su donner une bonne renommée à la marque S.C.A.

*
* * *

La cueillette est effectuée par les soins de la coopérative et un classement des fruits a lieu à ce moment dans le jardin de chaque adhérent pour déterminer la valeur des fournitures.

Les fruits sont apportés aux docks de la coopérative et aussitôt traités.

Ils sont versés tout d'abord dans une machine qui opère automatiquement un lavage (dans de l'eau tiède dans laquelle on fait dissoudre une poudre spéciale à base de savon), un brossage, un polissage et un séchage (machine construite et mise au point par M. Péré).

De là, les oranges ou les mandarines passent automatiquement dans une immense calibreuse qui effectue un travail parfait (machine Linarès). Les fruits sont calibrés en 9 catégories et se rangent mécaniquement, dans des trémies au pied desquelles sont assises les emballeuses.

Les fruits qui sont ainsi classés par grosseur de 3 en 3 millimètres pour les mandarines et de 4 en 4 millimètres pour les oranges sont triées à la main par des femmes qui ne placent dans les billots que les fruits indemnes de tâches ou de parasites. Tous les fruits écartés sont exclus de l'exportation et vendus sur place au commerce local.

Un tapis roulant emportent les billots vers l'atelier d'emballage ; sont fermés marqués et enfin pesés et chargés sur les wagons.

L'aménagement ainsi conçu permet à cette coopérative de traiter et d'emballer de 2.000 à 2.600 billots de 16 pouces par jour de mandarines ou d'oranges de choix, soit plus de 24 à 30.000 kilos qui sont dirigés sur Marseille, Lyon, Saint-Étienne et Paris.

*
* * *

Nos techniciens de l'agriculture ont emporté de cette visite une leçon de chose inoubliable ; ils ont constaté une fois de plus qu'en Algérie nos colons sont à la hauteur de leur tâche et qu'il n'y a pas qu'en Californie et en Espagne que l'on sait produire et présenter à la vente des fruits de choix. Il faut souhaiter que la standardisation à la production suivra les mêmes progrès et notre agrumiculture pourra se développer avantageusement.

Un vin d'honneur a été offert aux ingénieurs agricoles qui ont remporté un excellent souvenir de cette promenade d'étude.

P.

En haut : le groupe des ingénieurs agricoles devant la Coopérative. — En bas : vue d'ensemble de la salle du calibrage (Photos « Écho d'Alger ».)

Rien n'est perdu à la coopé : les jeunes indigènes ramassent les déchets (Photo « Écho d'Alger ».)

BOUFARIK
VISITE DE PROPAGANDE
(L'Écho d'Alger, 14 janvier 1939)

Hier après-midi, sous les auspices de l'Ofalac, nous avons eu la visite de MM. les

journalistes français et étrangers participant au voyage de propagande « Algérie-Tunisie ».

Reçus à leur arrivée par M. Froger, maire, président du conseil général, délégué financier, celui-ci leur fit visiter toutes les œuvres sociales et agricoles créées depuis quelques années à Boufarik. Mais ce qui intéressa particulièrement les visiteurs, ce fut la Coopérative des agrumes, où reçus par MM. Brissonnet, administrateur délégué, et Webert *[sic]*, directeur, ils furent émerveillés par la quantité et surtout la qualité des fruits qu'ils avaient vus. M. Brissonnet ne voulut pas les laisser partir sans leur faire l'historique et le fonctionnement de la coopérative et leur offrir une coupe de champagne.

Après une dernière visite à la Distillerie coopérative*, M. Froger invita ses hôtes à sabler de nouveau le champagne et dans une improvisation dont il a le secret, leur dit combien il avait été heureux de les recevoir, leur souhaita bon voyage et les pria de ne pas oublier ce qu'ils avaient vu et ce que la France avait fait pour ses enfants d'Algérie.

Les résultats des élections au syndicat obligatoire des producteurs d'agrumes
(*L'Écho d'Alger*, 30 avril 1939)

Les élections, qui ont eu lieu les 20, 21, 22 avril, en vue de désigner les membres du conseil d'administration du syndicat de producteurs d'agrumes du département d'Alger ont donné les résultats suivants :

Ont été élus :

MM. Aymes Paul, à Chebli, 983 voix ; Abbo Gabriel, à Abbo, 974 voix ; Angelvy Pierre, à Tipasa, 966 voix ; Averseng Jack, à El-Affroun, 947 voix ; Bénéjean Jean, à Sidi-Moussa, 951 voix ; Bousbacher Alphonse, à Boufarik, 935 voix ; Brissonnet Albert, à Béni-Méred, 988 voix ; Chaix Maurice, à Oued-el-Alleug, 941 voix ; Choulet Aimé, à Blida-Joinville, 987 voix ; Cotret Edmond, à Orléansville, 979 voix ; Dejouany Paul, à Boufarik, 980 voix ; Gassier Alfred, à Fondouck, 989 voix ; Houbé Paul, à La Chiffa, 954 voix ; Houlmière Eugène, à Chebli, 938 voix ; Jourdan Louis, à Mouzaïville, 984 voix ; Lamy Jean, à Corso, 984 voix ; Minois Isidore, à Oued-el-Alleug, 942 voix ; Mouhoub Mohamed, à Bouïnan, 962 voix ; Nourry Arthur, à Oued-Fodda, 987 voix ; Nouvion Pierre, à Oued-el-Alleug, 975 voix ; Paulian Jules, à Boufarik, 980 voix ; de Quillac Arnold, à L'Arba, 979 voix ; de Richemont Pierre, à Birtouta, 945 voix ; Robert Georges, à Aïn-Sultan, 985 voix ; Sayah Mustapha, à Birkadem, 967 voix ; Samson Édouard, à Rovigo, 973 voix ; Seltzer Edmond, à Souma, 954 voix.

Rappelons qu'il s'agissait d'élire 1 syndic par 250 hectares aux termes de l'arrêté de M. le gouverneur général en date du 31 décembre 1938.

Les obsèques de M. Jules Narbonne
(*L'Écho d'Alger*, 5 juillet 1939)

C'est assurément l'une des personnalités les plus en vue et les plus sympathiques de l'activité économique algérienne qui vient de disparaître avec M. Jules Narbonne, chevalier de la Légion d'honneur, ancien conseiller général, minotier à Hussein-Dey, président de la Compagnie algérienne de meunerie et de la Compagnie des Cargos algériens ; vice-président des Tonnelleries modernes, de la Société agricole algérienne et des Domaines des Beni Sliman ; propriétaire à Bouïnan, [administrateur de la Coopérative des agrumes de Boufarik](#), et membre bienfaiteur de nombreux groupements d'intérêt social.

Décédé à 77 ans, à Verneuil, dans la Haute-Vienne, où il était en traitement, ses obsèques ont eu lieu hier matin à Hussein-Dey.

.....

En présence de MM. ... Brissonnet, président de la Coopérative des agrumes

.....
